

BRAM

1. SITUATION GENERALE

Dans une indifférence générale, 65 personnes vivent depuis des décennies sur le terrain Saint-Loup, sans aucun projet d'avenir. Ces 14 familles ne peuvent être considérées comme gens du voyage ; ce sont des sédentaires qui ont leurs racines sur la commune de Bram depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Ils demeurent cependant des parias pour lesquels, outre l'action de l'AMPG, aucun autre organisme ne concourt à la résolution de la situation. Outre l'accompagnement social individualisé, l'AMPG propose depuis des années sa médiation pour aboutir à un projet d'installation.

Aucun écho n'est donné à ses propositions ou ses alertes. Il est donc urgent, sinon impératif, qu'une volonté politique s'affirme. La municipalité de Bram est le pivot incontournable de la mise en œuvre d'une réponse décente. Malgré les propositions de soutien, d'aide technique à la réalisation d'un mode d'habitat adapté, les élus locaux ne font que confirmer leur refus d'étudier la moindre des propositions.

Le mandat social attribué à l'AMPG d'intégrer socialement ces familles, se heurte à ce mur d'immobilisme. Or, nous savons que tant que les besoins fondamentaux de salubrité, d'hygiène, d'humanité même, ne sont pas remplis, l'intégration ne peut se faire. A la place d'une action sociale d'intégration visant à stopper la reproduction de générations précaires et marginalisées, nous ne pouvons agir que pour réduire une détresse humaine vécue de rejets et d'indifférence totale.

2. AMENAGEMENT DU TERRAIN

Au niveau du cadre de vie, nous ne constatons aucune amélioration visible par rapport à l'année 2008. Au contraire, la situation se dégrade d'année en année ...

Début juin, les familles tziganes du terrain de Saint-Loup nous alertent sur la multiplication de rats qui envahissent le terrain. Dans l'urgence, l'AMPG est amené à fournir un minimum de produits de dératisation à chaque famille pour parer au plus pressé. En parallèle, le Directeur de l'AMPG adresse un courrier le 26 juin 2009 à Madame Muelas, Secrétaire Générale de la Mairie de Bram, pour lui demander qu'une opération municipale de grande ampleur soit menée afin d'éradiquer ces nuisibles avant la saison chaude.

Monsieur Cathala, Adjoint délégué à la Mairie de Bram, donnera réponse par courrier à l'AMPG le 3 août 2009. Il nous informe que la Mairie consulte plusieurs sociétés susceptibles de réaliser l'opération de dératisation. Toutefois, au préalable, la Mairie demande un nettoyage du « camp » par les familles afin d'éliminer tout ce qui peut attirer les rongeurs.

Le 14 septembre 2009, le Directeur de l'AMPG informe par courrier Monsieur le Maire de Bram qu'une opération de nettoyage du terrain de Saint-Loup sera menée avec les résidents le 30 septembre 2009. Comme à l'habitude, nous demandons le soutien des services techniques pour apporter les bennes sur le site.

L'opération de nettoyage programmée le 30 septembre 2009 a bien lieu. Comme convenu, Monsieur Rodrigo, Directeur des services techniques, met à disposition la benne nécessaire pour l'évacuation des déchets.

La conclusion est la même qu'en novembre 2008 : nous déplorons le manque d'implication des familles dans la réalisation de cette journée de nettoyage. Seule une famille est très mobilisée.

La Mairie, de son côté, a fait le minimum : l'installation et le retrait de la benne. Aucun agent d'entretien n'est dépêché sur le terrain, pas de prêt de matériel spécialisé pour le nettoyage, aucune implication de la municipalité dans cette opération de nettoyage. L'éducateur technique de l'AMPG a géré l'organisation de cette journée.

Une difficulté majeure : au moment du retrait de la benne, l'agent d'entretien a sollicité une ou deux personnes du terrain pour l'accompagner à la déchetterie afin de faire le tri des déchets. Aucun volontaire disponible pour ce travail. La benne restera une semaine sur le terrain.

Il faut dire que la famille qui s'est mobilisée pour nettoyer, est essentiellement composée d'une personne âgée, de jeunes filles et d'enfants qui ont aidé selon leur capacité.

Malgré les difficultés rencontrées, cette journée de nettoyage est un succès car elle a permis de sensibiliser les enfants à l'entretien de leur lieu de vie et au respect de l'environnement.

De leur côté les adultes étaient surpris de voir leurs enfants très impliqués dans cette journée de nettoyage.

A la suite de cette journée, la Société ACTION ENVIRONNEMENT est intervenue le 16 novembre 2009 pour dératiser le terrain de Saint-Loup.

Une quarantaine de piquets ont été réparties sur l'ensemble du terrain. Au pied de chaque piquet est installé une boîte hermétique contenant un produit raticide très puissant. La société Action Environnement contrôle régulièrement le dispositif. Des visites sont prévues en février, mai, juillet et septembre 2010. Cette opération a coûté 900 euros à la Mairie de BRAM.

Il semble que le dispositif soit efficace, les résidents du terrain Saint-Loup ne se plaignent plus des rats. En revanche, la situation reste très critique pour les 4 familles qui sont installées sur la commune de Montréal car ils sont à leur tour infestés de rats
...

La réunion du 7 octobre 2009 prévue par la Préfecture de l'Aude, pour faire le point sur l'état de l'aire de Saint-Loup et la question de l'insertion par l'habitat « des gens du voyage » sur le secteur de Bram-Montréal, a été annulée par la Préfecture. A ce jour pas de nouvelle réunion programmée.

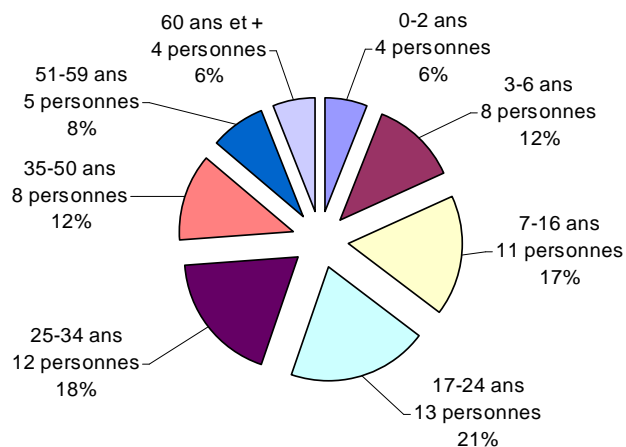
3. LA POPULATION

Malgré l'état d'insalubrité du terrain de Saint-Loup, qui n'est pas un lieu propice à la sédentarisation, de nombreuses familles y sont installées.

Pour l'année 2009, 14 familles vivent durablement sur le terrain, ce qui représente 65 personnes :

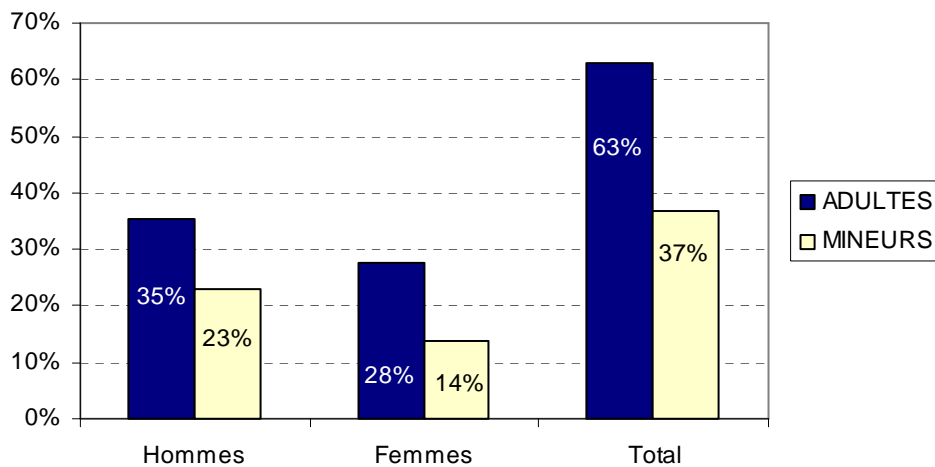
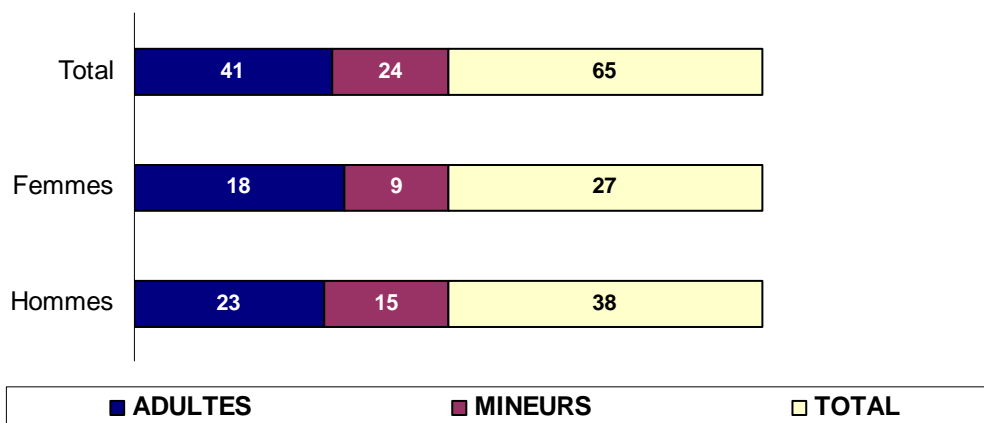
- 10 familles sont installées sur le terrain de Saint-Loup, commune de Bram
- 4 familles sont installées sur un terrain de la commune de Montréal qui jouxte celui de Bram

La répartition de la population se fait ainsi :



Moyenne d'âge = 25 ans

1 naissance en 2009



4. LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Au niveau des ressources, la situation demeure précaire. Toutes les personnes bénéficient, en terme de revenus fixes, des allocations sociales (allocations familiales, RSA, A.A.H., retraite, ...).

Il est très difficile de les positionner sur des emplois. Cela s'explique par différents facteurs qui sont à prendre en considération : la Commune de BRAM qui n'est pas vraiment un secteur économique favorable à l'emploi, la discrimination à l'embauche de ces personnes et le manque de mobilité.

Le problème des jeunes

Dés 16 ans, les jeunes quittent l'école car ils ne sont plus contraints de poursuivre leur scolarité au-delà de l'âge légal. Cette situation nous inquiète. Ces jeunes « bricolent » la ferraille avec les adultes, mais n'ont pas de projet professionnel précis et ne font aucune démarche vers les services de droit commun (Pôle Emploi ou MLI). Les parents acceptent cette situation avec fatalité et en référence à leur propre parcours. Avant, les savoirs nécessaires n'exigeaient pas un passage long par l'école, ils se travaillaient au sein de la communauté. Aujourd'hui, l'évolution économique et sociale a condamné l'économie gitane traditionnelle.

L'AMPG propose l'accompagnement de ces jeunes dans leur parcours d'insertion, en mobilisant le réseau de partenaires (Lieu Ressource, MLI) et en assurant les mises en relation.

5. LA SCOLARITE

Pour l'année 2009-2010, 9 enfants fréquentent les établissements scolaires de Bram.

↳ Ecole maternelle

Pas d'enfant scolarisé à l'école maternelle depuis la dernière rentrée de septembre 2009.

En règle générale, les familles scolarisent leurs enfants en maternelle à l'âge de 5 ans. Parmi les 10 enfants qui ont entre 3 et 6 ans, 3 auront 5 ans en 2010. Nous sensibilisons les familles de l'intérêt pour l'enfant à fréquenter l'école maternelle et préparons dès à présent la future rentrée scolaire 2010 pour les 3 enfants de 5 ans.

↳ Ecole primaire (8 enfants scolarisés)

- 4 en CP
- 1 en CE1
- 2 en CM1
- 1 en CM2

+ 3 enfants du village, d'origine gitane, pour lesquels l'AMPG intervient dans la médiation scolaire. :

- 1 en CM1
- 2 en CM2

↳ Collège St Exupéry de Bram

- 1 jeune en 5^{ème}

3 autres enfants devraient fréquenter le collège de Bram.

Les familles sont en attente d'une réponse du CNED et ne souhaitent absolument pas que leurs enfants soient scolarisés au collège. Seul 1 jeune va intégrer le collège après les vacances de Noël car la maman est finalement convaincue qu'une scolarisation en collège sera bénéfique pour son enfant.

Dans l'ensemble, la rentrée scolaire a été difficile à gérer. Les parents ont eu peur de la grippe A et ont systématiquement gardé les enfants au domicile le premier mois d'école.

L'assiduité scolaire n'est pas très régulière. Ce manque d'implication et d'intérêt des familles pour l'école est à mettre en rapport avec les conditions de vie. Il est difficile de préparer et de garder un enfant propre quand l'environnement n'est que boue et eaux croupissantes. Les jours de grand froid, il n'y a pas d'eau courante sur les terrains (tous les tuyaux sont gelés). Le ghetto dans lequel vivent les familles, l'insalubrité du terrain et la précarité expliquent en bonne partie l'attitude face à l'école : faiblesse du niveau scolaire, échec, absentéisme, refus d'apprendre forment un cercle vicieux qui s'entretient lui-même.

Rappelons que l'école est un lieu de différenciation et qu'elle est souvent en opposition avec le groupe d'appartenance du jeune. Même si aujourd'hui, la majorité des Gitans a compris la nécessité de maîtriser la lecture et l'écriture pour maîtriser les codes des « payos », l'intervention de l'AMPG est nécessaire pour faire le lien entre ces « deux mondes » et apporter de la compréhension de part et d'autre.

Les problèmes d'organisation sont identiques aux années précédentes : le transport scolaire n'est pas assuré à l'heure de déjeuner et toujours pas de possibilité d'inscription à la cantine faute de place.

6. L'ACTION SOCIALE DE L'AMPG

6.1. PERMANENCES ADMINISTRATIVES

La permanence administrative a lieu le lundi matin de 9h à 11h au Centre Social de Bram. Elle est bien repérée par la communauté gitane. En plus des 14 familles qui demandent régulièrement l'intervention et les conseils de l'AMPG, 15 personnes gitanes issues du secteur diffus (Bram-village, Alzonne) sollicitent l'accompagnement social de notre service.

Les demandes sont diverses, elles peuvent être administratives ou plus sociales : dossier de renouvellement CMU, dossier de retraite, médiation scolaire, rencontre avec l'assistante sociale scolaire, aide à l'orientation scolaire de l'enfant, contact MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), contact Inspection Académique, médecins généralistes ...

6.2. SITUATION PAR RAPPORT AU RMI/RSA

L'assistante sociale, Madame Stéphanie CLERC, référente du terrain Saint-Loup, tient sa permanence au CMS de Castelnau-dary. Nous échangeons régulièrement sur les situations et préparons ensemble le bilan-diagnostic préalable à la rédaction du contrat d'insertion RMI.

Afin que celle-ci soit plus en phase avec les réalités des conditions de vie difficiles de la population gitane, Madame Clerc est venue rencontrer les personnes sur le terrain de Saint-Loup en juillet 2009.

A partir de 2010, dans le cadre du RSA, le Conseil Général a nommé l'AMPG référente socio-professionnelle pour les bénéficiaires RSA résidant sur le terrain Saint-Loup.

Les usagers sont informés de ce changement de référence. Le relais sera fait avec l'assistante sociale de secteur et l'ELI (Equipe Locale d'Insertion) de Castelnaudary. Le travail en partenariat avec l'équipe du CMS sera maintenu.

La relation de proximité, la régularité du travail sur le terrain font que la population est en confiance et en demande d'aides et de conseils.

EN CONCLUSION

Les habitants de Saint-Loup subissent plus qu'ils ne choisissent ce mode de vie. L'ambiance est tendue sur le terrain. Les difficultés de vie au quotidien ne favorisent pas les échanges, au contraire elles engendrent des replis familiaux et la disparition d'une certaine solidarité.

Fin mars 2009, les résidents du terrain de Saint-Loup ont rédigé une pétition dans laquelle ils demandent des conditions de vie décentes.

Cette pétition a été expédiée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président de Conseil Général
- Monsieur le Maire de Bram
- Monsieur le Président de l'AMPG
- Monsieur le Responsable des services d'hygiène de la DDASS

Au 31 décembre 2009, aucune réponse n'est parvenue. Un simple courrier du pôle Santé de la DDASS a été adressé à la population de Saint-Loup le 2 avril 2009 qui signale que le service santé-environnement est informé de la situation.

LIMOUX

1. CONTEXTE

L'année 2009 devrait être la dernière année d'installation précaire des 8 familles sédentaires sur le site de Brides.

Après presque 10 années de rencontres, de convictions des différentes collectivités et organismes, une réalisation d'habitat adapté va voir le jour et sera opérationnelle fin 2010.

La mobilisation de nombreuses énergies, l'implication des collectivités territoriales, le pilotage participatif mis en place ont permis une réelle réussite d'un projet, certes difficile, mais porteur d'avenir.

La petite communauté de 10 familles aura ainsi accès à des modes de vie décents et respectueux de leur différence. L'accès au logement, principe constitutionnel, doit maintenant poser les bases d'une meilleure intégration et proposer aux jeunes générations un avenir meilleur.

Cette réalisation à laquelle l'AMPG a pris toute sa place grâce à l'action conjuguée des bénévoles locaux, des salariés, du Directeur et du Président, doit pouvoir constituer un exemple - sinon un modèle - pour d'autres projets dans le département.

2. AMENAGEMENT DU TERRAIN

La mise en œuvre du projet d'aménagement du terrain est sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Limouxin et du Saint-Hilairois.

La réunion concernant l'avancement du projet d'aménagement de l'aire d'accueil pour les sédentaires de Brides s'est déroulée comme prévu le 5 octobre 2009 en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Limoux.

Nous arrivons dans la phase active du projet, avec un début des travaux en avril 2010.

Une information importante : ADOMA se retire du projet. Le Président d'ADOMA ne souhaite maintenir ses engagements que sur les territoires où il intervient déjà, mais pour des raisons d'équilibre de gestion, il ne souhaite pas intervenir sur de nouveaux territoires.

Ce désengagement d'ADOMA nous inquiète... mais l'Habitat Audois nous assure que cela ne retardera pas l'avancement du projet.

Un débat s'installe pour échanger sur les solutions possibles concernant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

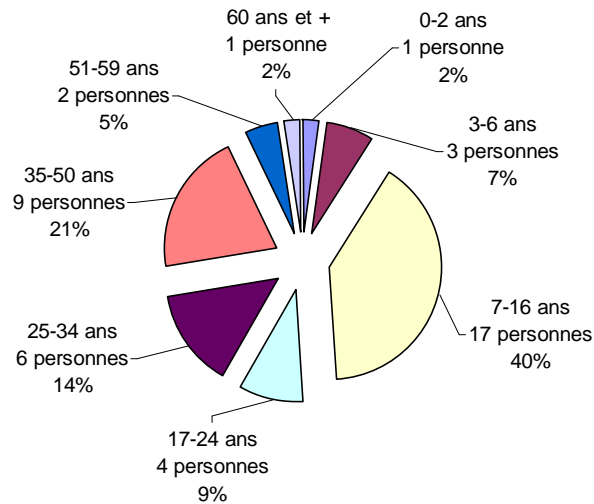
Le Président, M. Paul Cohen, ne s'oppose pas à la gestion de l'aire de Limoux par l'AMPG, s'il n'y a pas d'autre solution et pour ne pas retarder le début des travaux.



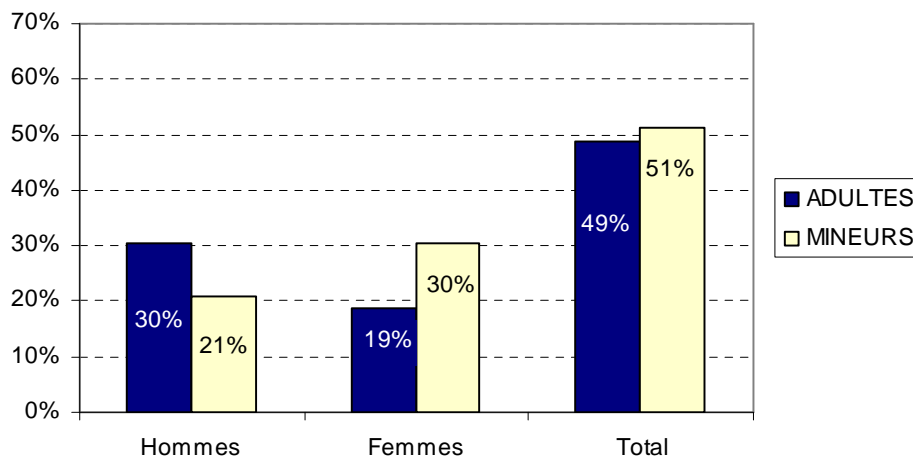
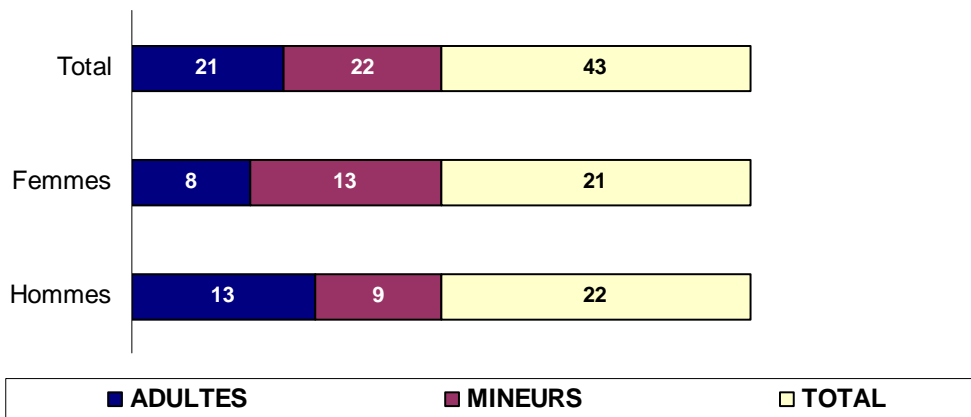
3. LA POPULATION

Pour l'année 2009, on comptabilise 8 familles qui vivent en continu sur le terrain de Brides, cela représente 43 personnes.

3 familles de voyageurs se sont installées les derniers mois de l'année 2009.



Moyenne d'âge = 24 ans



4. L'HABITAT

Toutes les familles vivent en caravane. Chaque groupe familial possède une « cabane » qui sert de lieu de vie, d'endroit où l'on fait la cuisine et où l'on se retrouve l'hiver auprès du poêle à bois.

L'été, les familles aménagent un espace extérieur, proche de leur caravane, avec un lieu pour faire les grillades.

5. LA VIE ECONOMIQUE

Sur le terrain, on peut noter une constante dynamique professionnelle. Même si leurs revenus réguliers sont constitués de prestations sociales, les personnes se mobilisent de plus en plus pour avoir un emploi durable.

Les chiffres suivants nous le démontrent :

- ⇒ 3 CDI :
 - Un employé à la Mairie de Limoux
 - Un employé à l'Usine d'eaux Alet les Bains
 - Un employé maçon chez Lehman Construction (RSA-Activité)
- ⇒ 1 employée 10 mois sur 12 dans le travail de la ville
- ⇒ 1 rempailleur
- ⇒ 2 personnes pratiquant la récupération de la ferraille et matériaux divers
- ⇒ 1 auto-entrepreneur (élagage, réfection des façades)
- ⇒ 1 travailleur handicapé (admission à l'ESAT de l'Envol en mars 2010)
- ⇒ 6 mères au foyer
- ⇒ 1 retraité

Le problème des jeunes

Dés 16 ans, les jeunes quittent l'école car ils ne sont plus contraints de poursuivre leur scolarité au-delà de l'âge légal. Cette situation nous inquiète. Ces jeunes « bricolent » la ferraille avec les adultes, mais n'ont pas de projet professionnel précis et ne font aucune démarche vers les services de droit commun (Pôle Emploi ou MLI). Les parents acceptent cette situation avec fatalité et en référence à leur propre parcours. Par le passé, les savoirs nécessaires n'exigeaient pas un passage long par l'école, ils se travaillaient au sein de la communauté. Aujourd'hui, l'évolution économique et sociale a condamné l'économie gitane traditionnelle.

On constate que la communauté gitane n'utilise pas suffisamment l'école pour s'insérer dans la société.

6. LA SCOLARITE

Pour l'année scolarité 2009-2010, 18 enfants fréquentent les établissements scolaires de Limoux.

- ↳ Ecole maternelle Jean Moulin
 - 1 en Grande Section
- ↳ Ecole primaire Jean Moulin (8 enfants scolarisés)
 - 2 en CP
 - 3 en CE1
 - 1 en CE2
 - 2 en CM2

- ↳ Ecole primaire Pasteur Flassian (2 enfants scolarisés)
 - 1 en CLAD (classe spécialisée)
 - 1 en CE1

- ↳ Collège Joseph Delteil (6 jeunes scolarisés)
2 jeunes ont réintégré la SEGPA au milieu du 1^{er} trimestre car ils n'avaient pas d'autre orientation scolaire et avaient moins de 16 ans. Il s'agit de jeunes qui sont souvent en stage ou déscolarisés et qui attendent leurs 16 ans pour quitter définitivement l'école.

- ↳ Collège de Grazaillles de Carcassonne - SEGPA : 1 jeune
(orientée à Grazaillles à la suite d'une exclusion de la SEGPA de Limoux en mars 2009).
Suite aux problèmes de violence envers la professeur de français qui est à l'origine de son exclusion (compte-rendu 1^{er} trimestre 2009), l'élève est convoquée avec sa mère chez le juge des enfants le 9 décembre 2009. L'intervenante sociale de l'AMPG assure le relais entre l'avocat commis d'office et la famille. A l'issue de l'audience, le juge des enfants n'a pas rendu son jugement, il ordonne une enquête de la PJJ.

- ↳ Lycée professionnel de Quillan : 1 jeune (1ère année de CAP)
A noter que c'est la première fois qu'une jeune du terrain de Brides est scolarisée en 1^{ère} année CAP.

La médiatisation de la grippe A a perturbé la rentrée scolaire des enfants du terrain de Brides, puis tout est rentré dans l'ordre petit à petit. Dans l'ensemble, la scolarité est assez régulière pour l'année 2009.

Une seule famille a une attitude négative face à l'école. La problématique est récurrente : pour cette famille, l'école reste un monde à part, étranger et non sécurisant. Leurs enfants vont à l'école irrégulièrement par obligation et non par conviction.

En 2009, deux signalements ont été faits concernant cette famille :

- un par l'assistante sociale scolaire du collège pour l'absentéisme récurrent du jeune qui devrait fréquenter la SEGPA.
- un par l'assistance sociale de secteur du CMS pour l'absentéisme régulier de son jeune frère qui devrait fréquenter la classe de CE1 de l'école primaire Jean Moulin. Toutes les tentatives de médiation, d'échanges avec la famille ont échoué. Seule la maman se rend disponible pour les entretiens avec l'assistante sociale, elle semble démunie et ne pas pouvoir gérer la situation.

Ce rapport réalisé par l'assistante sociale de secteur en étroite collaboration avec l'intervenante sociale de l'AMPG est la 5^{ème} étape du protocole établi par l'Inspection Académique en cas de persistance de l'absentéisme de l'élève.

Nous constatons que pour les familles gitanes, la réussite personnelle de l'enfant n'est pas l'objectif premier, ce qui compte d'abord c'est son rôle dans le groupe, ce sont les savoirs et les compétences qui sont utiles au groupe, à la famille.

La plupart fonctionne au quotidien à court terme et l'école relève toujours du long terme.

Pour permettre une meilleure compréhension des situations et éviter (bien souvent) la cristallisation des conflits, des rencontres et des contacts téléphoniques réguliers sont menés avec le Directeur de l'école Jean Moulin et la Directrice de la SEGPA du collège Delteil.

L'intervention régulière de l'AMPG est une sécurité pour les institutions scolaires et un soutien pour les familles qui se sentent souvent démunies et en décalage du monde scolaire.

Le transport scolaire

Comme l'an passé, le transport scolaire est assuré quotidiennement par la société Tessier à raison de deux navettes matin et soir : une première navette pour le collège qui transporte en moyenne 4 élèves, puis une seconde pour l'école primaire Jean Moulin qui transporte en moyenne 5 élèves. Ce transport est indispensable, d'une part à cause de l'éloignement du terrain de Brides des établissements scolaires et d'autre part ce service aide à la scolarisation régulière des enfants.

7. L'ACTION SOCIALE DE L'AMPG

7.1. UN PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LE CMS DE LIMOUX

La permanence administrative a lieu le mardi matin de 9h à 11h au CMS de Limoux. Elle est bien repérée par la communauté gitane.

L'échange hebdomadaire avec l'assistante sociale du secteur, référente du terrain de Brides, est capital. Dans le cadre du RMI/RSA, nous recevons les familles pour réaliser le bilan-diagnostic social, préalable à la rédaction du contrat d'insertion. Les familles sont sécurisées par la présence d'une référente AMPG. Le CMS de Limoux continue à soutenir ces familles dans l'accès à la scolarité en maintenant les demandes de fonds d'aide à l'insertion pour faciliter le paiement des cantines et des transports scolaires qui représentent un coût important dans le budget de ces familles à revenus modérés.

A partir de 2010, dans le cadre du RSA, le Conseil Général a nommé l'AMPG référente socio-professionnelle pour les bénéficiaires RSA résidents sur le Domaine de Brides.

Les usagers sont informés de ce changement de référence. Le relais sera fait avec l'assistante sociale de secteur et L'ELI (Equipe Locale d'Insertion) de Limoux. Le travail en partenariat avec l'équipe du CMS sera maintenu.

Dans l'ensemble, la population manque d'autonomie dans toutes les démarches administratives. Elle vient chercher auprès de l'AMPG la confirmation de la compréhension d'une situation, un conseil, une médiation avec l'école, la rédaction d'un courrier ...

La relation de proximité, la régularité du travail sur le terrain font que la population est en confiance et en demande d'aides et de conseils.

7.2. LA MDPH DE CARCASSONNE

Travail en partenariat avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sur le dossier d'une personne qui demande la reconnaissance de travailleur handicapé ainsi que l'Allocation d'Adulte Handicapé. L'organisation des prises de rendez-vous médicaux et le relais avec le médecin de famille sont gérés par la référente AMPG. A ce jour, cette personne bénéficie de l'AAH et d'une reconnaissance de travailleur handicapé avec orientation en établissement spécialisé. L'accompagnement se poursuit, les contacts avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de l'Envol de Limoux sont pris.

7.3. LA COMMISSION CONSULTATIVE LOCALE

Les bénévoles de la Commission Consultative Locale de Limoux sont des personnes très impliquées pour la cause des résidents du terrain de Brides. Elles connaissent parfaitement les familles. En lien avec la chargée de mission d'insertion, elles assurent le relais qui permet de prolonger le travail d'action sociale mené sur le site une journée par semaine.

x x x